



Délibération CA-202103114

relative au Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- **Point de l'ordre du jour**

5 – Exercice 2021 : Budget rectificatif n°1

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **165,0 ETPT** sous plafond et **5,0 ETPT** hors plafond.
- **392 066 652 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 100 199 904 € pour les dépenses de personnel,
 - 288 028 958 € pour les dépenses de fonctionnement
 - 3 837 790 € pour les dépenses d'investissement.
- **389 819 873 € de crédits de paiement**, dont :
 - 100 199 904 € pour les dépenses de personnel,
 - 286 427 809 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - 3 192 160 € pour les dépenses d'investissement.
- **410 822 544 €** de recettes
- **21 002 671 €** de solde budgétaire (excédent).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **21 963 138 €** de variation de trésorerie ;
- **19 827 950 €** de résultat patrimonial (perte) ;
- **20 357 041 €** de capacité d'autofinancement ;
- **21 002 671 €** de variation du fonds de roulement. »



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 11 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 7
Abstentions : 8
Pour : 17
Contre : 0

Fait à Vanves, le 16 mars 2021

Certifié signé par la présidente du Cnous à cette date

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR1, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.